

Réf: Dossier N° : 19531

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « EXOUSIA COMMUNICATION » en abrégé «EXIA -COM »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA PALMERAIE, 06 BP 1717
ABIDJAN 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04 Janvier 2016, et enregistrés au CEPICI le 05 Janvier 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EXOUSIA COMMUNICATION » en abrégé «EXIA - COM ».

Objet: Edition ; Affichage ; Evènementiel ; Audiovisuel. Régie publicitaire tous travaux d'imprimerie ; sérigraphie ; confection d'objets publicitaires. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA PALMERAIE, 06 BP 1717 ABIDJAN 06

GERANT: Monsieur YAO CEDRIC DAVID.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-073 du 05/01/2016 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°034 du 05/01/2016

Pour Avis

Le CEPICI

